



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.A.2

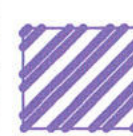
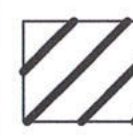
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

1/5000e

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 21 SEP. 2012,



LEGENDE

-  A5 Canalisations publiques d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales), voir plans des annexes sanitaires
-  AC1 Monument historique à protéger
-  AC1 Servitudes relatives à la protection des Monuments historiques
-  I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
-  Int 1 Servitudes de voisinage de cimetières
-  JS1 Servitudes de protection des installations sportives
-  PT2 Télécommunication - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - Zone spéciale de dégagement
-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  PT1 Transmission Radioélectrique - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (Etendue de la servitude sur la totalité du territoire communal)
-  T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Etendue de la servitude sur la totalité du territoire communal)

